



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/119

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À LOCSPORT AIR 2 JEU
MODIFICATION - TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180925-2018_119-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 17 septembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 septembre 2018

Le 25 septembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Ayguemorte les Graves – Salle polyvalente « La Sablière »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	E	Mme BETES
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. MOUCLIER
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. AULANIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme TALABOT est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/119

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À LOCSPORT AIR 2 JEU
MODIFICATION - TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180925-2018_119-DE

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;
Vu l'avis des domaines 2017-33274V1539 du 15 janvier 2018 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;
Vu l'avis de la commission développement économique du 5 juin 2018;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018/94 du 5 juillet 2018 autorisant la vente d'un terrain à LOCSPORT AIR 2 JEU ;
Considérant l'avis favorable du bureau ;

EXPOSE

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.
Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

La direction générale des finances publiques a informé la collectivité que conformément aux articles 266 et 2267 du CGI, il convient désormais d'appliquer la TVA sur le prix total dans le cadre de la commercialisation de terrain à bâtir.

Il y a donc lieu d'apporter une modification à la délibération 2018/94 du 5 juillet 2018.

Rappel de l'activité :

L'entreprise LOCSPORT AIR 2 JEU, actuellement installée à La Brède, est historiquement spécialisée dans la création, le développement et la mise en place d'animations événementielles, sportives et ludiques.

Se développant actuellement sur le marché national et à l'international à travers un réseau de franchisés, l'entreprise se lance dans le développement de nouvelles pratiques sportives et ludiques innovantes fondées sur la réalité virtuelle, la réalité augmentée et les activités connectées (par exemple, la chasse aux trésors 2.0). Pour ce faire, elle assure à la fois le développement de logiciels adaptés à la réalité virtuelle (par exemple, les applications liées au géocaching) et assure le support technique pour l'installation de dispositifs utilisant la réalité augmentée au sein de gymnases, de salles polyvalentes, etc.

Dans ce cadre, elle envisagerait un fonctionnement en synergie avec EUREKAFAB ainsi que le musée du numérique au sein du projet EUREKAPOLE pour le développement de certains produits et pour le test de ses nouveaux produits en mode « living-lab » (tests en conditions réelles avec un public-cible prédéfini).

L'entreprise compte actuellement 6 salariés et envisage un recrutement de 5 à 10 salariés dans les 5 prochaines années avec le développement de cette nouvelle branche d'activités.

Le projet sur la Technopole porte sur l'acquisition de 6176 m² de terrains (lot 18) et la construction d'un bâtiment d'environ 1 000 m².

Coût global du projet : 1,25 millions d'euros

Recette attendue : 216 160 € HT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/119

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À LOCSPORT AIR 2 JEU
MODIFICATION - TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180925-2018_119-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide
 - de vendre la parcelle cadastrée D 990 à LOCSPORT AIR 2 JEU ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour l'opération; d'effectuer cette cession de 6176 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 216 160 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 266 du CGI ;
 - de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 4 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à 15 mois à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé dans les 4 mois. Il conviendra donc de signer l'acte de vente authentique avant le 25 décembre 2019.

Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 4 mois de la présente, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;

- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire.

Fait à Martillac, le 25 septembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement